



HAL
open science

Violence et contextes sociaux. La prise en compte des régulations sociales intermédiaires dans le procès de pacification des moeurs

Marcel Calvez

► **To cite this version:**

Marcel Calvez. Violence et contextes sociaux. La prise en compte des régulations sociales intermédiaires dans le procès de pacification des moeurs. Violence et société en Bretagne et dans les pays celtiques.KREIZ 13 Etudes sur la Bretagne et les pays celtiques., 2000, Brest, France. pp.11-23. halshs-00007806

HAL Id: halshs-00007806

<https://shs.hal.science/halshs-00007806>

Submitted on 15 Jan 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VIOLENCE ET CONTEXTES SOCIAUX.

LA PRISE EN COMPTE DES REGULATIONS SOCIALES INTERMEDIAIRES DANS LE PROCES DE PACIFICATION DES MOEURS.

Marcel Calvez,

Laboratoire d'anthropologie et de sociologie,

Université Rennes 2

Il est une idée relative aux relations entre la violence et l'organisation sociale, selon laquelle le contrat social protège de la violence. Elle est mobilisée dans les analyses qui traitent la violence comme une pathologie sociale ou comme un produit de la désorganisation sociale. L'agressivité balayerait d'un coup les modalités intériorisées du contrat social et déboucherait sur des formes diversifiées de violence. Cette idée empêche de saisir pleinement les relations de complémentarité qui existent entre la violence et l'ordre social. Plutôt que de s'intéresser aux dimensions manifestes d'une violence liée à la désorganisation sociale, ce propos vise à contribuer à une approche de la violence constitutive de l'ordre social.

Nos sociétés sont marquées par un procès global de pacification des moeurs qui a considérablement réduit les violences aux personnes et les a canalisées en des règles de conduite en société. Parallèlement, elles ont connu une mise en oeuvre de violences collectives, dont à maints égards la destruction des Juifs constitue l'idéal-type. Enfin, de façon récente, elles semblent se caractériser par un regain de violences dans des situations de la vie quotidienne. Partir d'une dichotomie entre une société pacifiée et des violences aux marges ne permet pas de comprendre pleinement en quoi les violences participent à la formation de l'ordre social. Les penser de façon conjointe conduit à s'intéresser à leur combinaison dans les institutions sociales, c'est à dire dans les arrangements stabilisés de relations entre individus. On s'éloigne ainsi d'une approche globale de la société comme une totalité marquée par un procès global de pacification des moeurs pour s'intéresser aux contextes sociaux qui orientent les actions des individus et qui, à ce titre, constituent

des régulations intermédiaires entre un processus global de civilisation et des relations de la vie quotidienne.

La violence au coeur de l'ordre social

Dans son « Traité de la violence » [1998], Sofsky souligne que la violence est omniprésente et inhérente à l'ordre de la société. « Son règne est coextensif à l'histoire du genre humain, du début à la fin. La violence crée le chaos et l'ordre crée la violence. Ce dilemme est insoluble. Fondé sur la peur de la violence, l'ordre crée lui-même à nouveau peur et violence. » Pour lui, c'est l'expérience de la violence qui réunit les hommes. La société n'est pas fondée sur un besoin de sociabilité ou sur la nécessaire coopération pour la production. Elle est tout d'abord un dispositif de protection mutuelle qui règle les relations en contrôlant les contacts violents entre les hommes. Certains contacts sont nantis d'une légitimité dans des formes acceptables pour le contrat social, d'autres sont l'objet d'une répression. Le pouvoir détient la légalité de la violence. Il dispose pour cela d'une force qui permet de contrôler et d'endiguer la violence sociale en enseignant la peur que doit inspirer le pouvoir aux membres de la société.

Le contrat social pacifie la société en organisant la violence et en lui donnant des formes légitimes. Pour les individus qui y adhèrent, ce contrat existe comme ordre légitime dans la mesure où, non seulement, ils intériorisent les règles et les nécessités qui les font vivre et agir ensemble, mais où ils apprennent également à contrôler l'expression publique de leurs émotions et de leurs passions. Cette intériorisation de la contrainte sociale les conduit à contrôler et à limiter les violences interpersonnelles au profit des modalités reconnues d'échanges et de relations. Norbert Elias [1973, 1975] a analysé ce procès de pacification de la société, en montrant comment il s'est opéré dans des Etats disposant d'institutions stables. La monopolisation de la violence par les Etats a obligé à une maîtrise des pulsions en limitant l'emploi de la force dans les relations. Conjointement, le développement des relations d'interdépendance au-delà des cercles d'affiliation primaire a conduit les individus à maîtriser leurs émotions en public. Dans une période historique que Elias

situé entre le 16^{ème} et la fin du 18^{ème} siècle, le contrôle et la maîtrise des affects se sont ainsi substitués à la coercition externe et aux violences pour la maîtrise des pouvoirs. Ce développement est constitutif de l'émergence d'une sphère publique, siège de la vie sociale [Sennett, 1979]. Le passage de la contrainte sociale à l'autocontrainte se traduit par une intériorisation du contrôle des émotions et de pulsions qui tend à raréfier les explosions affectives, à atténuer les écarts émotionnels et les sautes d'humeur dans les relations sociales. Cette gestion des émotions s'est étendue par des processus d'imitation et d'émulation entre classes sociales, et s'est traduite par l'extension de la pacification des moeurs du coeur des pouvoirs politiques et sociaux vers leurs périphéries.

La formation des appareils psychiques de contrôle des individus tend à déplacer les confrontations violentes qui trament la vie sociale vers des sphères spécifiées comme telles, organisées et ritualisées comme les jeux sportifs, mais aussi la compétition économique. La violence contenue des rapports individuels se donne ainsi à voir sous forme d'une concurrence socialement reconnue et sanctionnée comme telle. Avec l'évolution des sensibilités collectives vers des relations pacifiques, les violences directes et les manifestations d'agressivité se trouvent rejetées dans les marges de la vie sociale. Elles apparaissent comme des déviances que le regard judiciaire ou psychiatrique réduit à une condition individuelle. Elles donnent lieu à des traitements dans des institutions spécialisés, la prison ou l'asile, issues des pratiques d'enfermement.

L'intériorisation des contraintes et la réduction des violences interpersonnelles se sont opérées dans un contexte qui a vu la montée des violences mises en oeuvre par les Etats. L'ordre social légitime se construit tout autant sur l'adhésion de ses membres que sur la désignation, voire la persécution ou la destruction de déviants, de marginaux, d'étrangers. En mobilisant les affects à son service et en les laissant se déchaîner contre ces catégories de marginaux, l'Etat assoit son pouvoir et sa légitimité comme garant de l'ordre et du contrat qui lie les membres de la société entre eux. La mise en oeuvre de la violence étatique est bien antérieure au procès de civilisation. Au cours du Moyen Age, l'affirmation du pouvoir royal et du pouvoir religieux s'appuie sur des logiques de persécution à l'égard des juifs, des lépreux, des homosexuels, des hérétiques et des prostituées [Moore, 1991]. Mais dans la période moderne, le monopole de la violence légitime doublé d'une maîtrise des techniques (et en particulier des techniques qui permettent l'exercice de la violence) accroît cette

capacité de persécution et d'exclusion. En levant, ou en permettant de lever, les autocontrôles qui inhibent les affects de violence, et en revendiquant par ailleurs une obéissance des individus aux pouvoirs établis, l'Etat peut institutionnaliser une violence extrême à l'égard d'une catégorie de personnes réduites à une situation d'extranéité sociale ou culturelle [Sofsky, 1995].

La réduction des violences interpersonnelles s'accompagne par le développement d'une violence introvertie. Lorsque l'agressivité ne parvient pas à s'exprimer dans des conduites reconnues (comme la concurrence économique ou la compétition sportive), l'individu peut se constituer en sujet de sa propre violence. Un tel retournement contre soi trouve à s'exprimer dans des conduites ordaliques ou suicidaires [Le Breton, 1991].

Le récit du contrat social comme contrôle de la violence et pacification des relations permet de légitimer la violence de l'ordre social en l'occultant au profit d'une désignation des marges qui menacent cet ordre. Identifier exclusivement la violence aux situations de marge, sans les inscrire dans le cadre plus général de l'organisation des violences et des conflits, donne crédit à cette fiction. La tendance est alors de poser la violence comme extérieure à la vie sociale alors qu'elle se trouve en son coeur et qu'elle est modelée par elle. La violence contenue dans les relations sociales revêt des formes différenciées. Les déviations observables sont le sous-produit d'un ordre caractérisé par des violences légitimes et l'intériorisation de règles de contrôle de soi. Poser la question de la violence et de l'ordre social doit alors conduire à considérer les façons interdépendantes d'organiser et de régler les conflits entre les individus au sein d'une configuration sociale donnée.

La violence comme activité sociale

La violence est une modalité de l'action sociale. Dans les perspectives tracées par Weber sur les relations sociales de lutte [Weber, 1971], on peut la définir comme une activité orientée d'après l'intention de faire triompher sa propre domination contre la résistance des partenaires, en ayant recours à des modalités de coercition qui se traduisent par l'usage de moyens non pacifiques. Son caractère particulier dans les

relations de lutte réside dans les moyens qu'elle met en oeuvre et des conséquences sociales qui en résultent, c'est à dire l'exercice de la domination par la contrainte des corps. L'usage de moyens non pacifiques renvoie à l'idée d'une effraction ou d'une intrusion qui s'exerce au détriment de l'autre, de son intégrité corporelle, psychologique ou sociale. Le viol est ainsi une expression majeure de la violence [Héritier, 1999]. La violence a une finalité recherchée qui est l'imposition d'une domination sur autrui par des voies qui ne sont pas celles du consentement, mais de la force. C'est la combinaison de ces moyens et de cette finalité qui font la spécificité de la violence.

Toutes les violences ne s'équivalent pas. Dans ses recherches sur la violence des hooligans lors des matchs de football en Angleterre, Dunning [Elias et Dunning, 1994] opère une distinction selon trois composantes :

1. Les moyens techniques employés qui permettent de distinguer différents types et modalités d'exercice de la violence.

2. Les motifs des acteurs, en particulier leurs niveaux d'intentionnalité caractérisant les modalités de contrôle des affects. Il introduit ainsi une distinction entre une violence instrumentale, c'est à dire une violence comme moyen rationnel de parvenir à un but donné, et une violence expressive, c'est à dire une violence comme fin en soi qui satisfait à un besoin émotionnel.

3. Des paramètres sociaux, comme la légitimité de la violence, son accord avec des valeurs prescrites par la société, son rôle dans la constitution des groupes.

Ces distinctions entre les dimensions techniques, sociales et culturelles sont utiles à opérer car elles permettent de ne pas amalgamer différentes violences, ni de faire des comparaisons abusives. Elles situent également différents niveaux de questionnement sur la violence dans sa relation avec l'organisation sociale.

Dunning s'appuie sur une dichotomie entre la violence dans une société segmentaire et dans une société fonctionnelle, pour reprendre une des grandes distinctions que la sociologie opère entre la communauté et la société comme principes d'organisation sociale [Nisbet, 1984]. Pour lui, la structure d'une société dans laquelle le lien segmentaire est dominant contribue à la violence physique dans les relations humaines. L'affrontement est endémique, en grande partie « parce que les sous-groupes de type 'nous-le-groupe' sont étroitement définis ; en conséquence même des groupes semblables de la même communauté sont définis comme des

outsiders ou des marginaux » [Elias et Dunning, 1994]. Les sentiments de fierté et d'affection, le lien qui unit les membres du groupe au sein d'une communauté primaire sont si intenses que les conflits et les rivalités avec d'autres segments sociaux sont inévitables. En l'absence de pressions à l'autocontrôle des conduites, le conflit identitaire qui oppose des segments sociaux conduit à l'affrontement qui emprunte des voies violentes. Ces affrontements servent à maintenir ou à rétablir des réputations d'honneur et des normes de masculinité à l'intérieur du groupe, en l'absence de toute autre modalité de valorisation de soi.

Dans une société basée sur un lien fonctionnel et une interdépendance spécialisée, les individus n'ont pas d'affiliation communautaire établie. La structure même de ces sociétés engendre une concurrence intense entre individus et l'utilisation de moyens rationnels pour arriver à une fin déterminée. Le monopole de l'usage de la force physique par l'Etat et l'existence de chaînes d'interdépendances contraignent les individus à mettre en oeuvre des contrôles réciproques ou multipolaire qui permettent aux individus d'exercer un contrôle mutuel. Il en résulte une tendance à la pacification des moeurs dans la mesure où il y a une plus grande contrainte dans les relations sociales où le contrôle réciproque s'accompagne d'un autocontrôle des individus. Ce sont des sociétés caractérisées par la compétition dans lesquelles les positions sociales dépendent des performances. L'intensification de la compétition conduit à augmenter la rivalité et l'agressivité dans les relations sociales. tant que l'Etat détient le monopole de la violence légitime, ces rivalités ne peuvent pas se manifester par un comportement ouvertement violent. Le contrôle de la violence transfère les rivalités vers d'autres modalités de compétition.

La violence segmentaire dans un contexte fonctionnel

Dans la continuation des travaux d'Elias, Dunning utilise l'opposition entre ces deux types de lien social pour rendre compte de ce qui sépare les jeux traditionnels des sports modernes et pour expliquer les manifestations de violence des hooligans dans les stades anglais au cours des années 1980. Dans une approche synchronique sur la violence, ce second usage de la dichotomie retient l'attention.

Dans une société dominée par le lien fonctionnel, le recours à la violence est planifié et codifié. Les explosions de violence ont cours dans des enclaves qui n'ont pas été intégrées par le procès de civilisation et qui sont caractérisées par la prédominance du lien segmentaire. Il y a ainsi un décalage entre des codes de conduite et de contrôle des émotions qui, par des processus de concurrence sociale, sont diffusés dans l'ensemble social, et les modes de conduites violents de groupes à forte identité communautaire. Ce décalage serait à même d'expliquer les explosions de violences caractéristiques de stades britanniques. « Les normes [des hooligans] rappellent par nombre de traits les normes de masculinité répandues dans la société britannique à un stade antérieur de son évolution qui [...] étaient engendrées par les formes médiévales et pré-modernes du lien segmentaire et par leurs corrélatifs dans la structure sociale plus large. » [Elias et Dunning, 1994] La ritualisation et la codification de la violence dans le sport collectif sont l'occasion de violences moins codifiées, plus agressives et plus directes de la part de groupes segmentaires. Ces violences directes ont cours dans un contexte social caractérisé par des institutions stables et des réseaux d'interdépendances qui exercent des pressions pour un contrôle des émotions et des affects. Les groupes segmentaires, plus ou moins stabilisés et institués, sont ainsi soumis à des contraintes imposés de l'extérieur que contrecarre, à l'intérieur, le lien social communautaire. Le fort sentiment d'appartenance et l'hostilité à l'égard de l'extérieur vont de pair avec une absence de contrôle des conduites. Cette configuration rend aussi probable des conduites internes de rivalité et de violence qui fragilisent le groupe. La violence externe sert alors à stabiliser le groupe par essence fissile.

Pour Elias, les formes de contrôle des affects et d'intériorisation d'interdits plus sévères à l'égard de la violence se diffusent des couches sociales supérieures vers les couches inférieures. Ce processus de diffusion par conformités successives aux normes de l'excellence permettrait historiquement d'expliquer que les conduites soient moins rigoureusement réglées dans les couches populaires, mais aussi dans les périphéries externes des lieux où s'élaborent ces normes. De plus, les contraintes propres aux couches populaires (misère, faim à certains périodes historiques) limiteraient les transformations de contraintes extérieures en autocontraintes. Les explosions de violences individuelles et collectives résulteraient alors des décalages

sociaux, voire spatiaux, dans le procès de pacification des moeurs et de diffusion de l'intériorisation des interdits à l'égard de la violence.¹

Dunning mobilise une perspective différente pour expliquer les violences des « hooligans ». Il voit dans leur violence l'expression normative de communautés de la classe ouvrière dont la structure et les principes d'organisation s'opposent à la mise en oeuvre d'un procès de civilisation. « Dans la mesure où leurs structures reflètent une 'segmentation ordonnée', les communautés des couches inférieures de la classe ouvrière tendent à créer des normes qui, comparées aux normes de groupes occupant une position plus élevée dans la hiérarchie sociale conduisent à et/ou tolèrent un haut niveau d'agressivité ouverte dans les relations sociales. » Dans la perspective diachronique posé par Elias (la tendance générale à la pacification des moeurs et l'émergence de variations dans les comportements civilisés), il introduit une perspective synchronique en considérant les relations sociales et le sentiment collectif caractéristiques d'un groupe et le contrôle interne exercé sur les émotions. Les groupes segmentaires privilégient un sentiment collectif extériorisé au détriment de l'intériorisation des contraintes. Dans des situations de confrontation aux normes dominantes, cette extériorisation peut s'exprimer dans des conduites collectives de violence. L'analyse prend en compte à la fois la structure des groupes caractérisée par une absence de pression interne à l'autocontrôle des conduites et les relations de distance ou d'oppression sociale dans lesquelles ils se trouvent à l'égard d'une société marquée par l'intériorisation des contraintes et le bannissement des conduites d'agressivité ouverte. Elle repose ainsi dans un cadre synchronique sur une distinction nette entre un lien fonctionnel dominant et des enclaves caractérisées par un lien segmentaire, dans lesquelles le collectif domine au détriment des individus.

La violence et la diversité des contextes sociaux

¹On trouve une perspective de ce type dans Corbin [1990]. Le supplice d'un jeune noble à Hautefaye (Dordogne) est analysé en référence au décalage culturel des moeurs dans un contexte où le climat politique et la situation de guerre de l'année 1870 exacerbent les conflits sociaux latents dans cette région.

L'approche de Dunning renvoie à une interrogation plus large sur la capacité de résistance que les affiliations sociales opposent au procès de pacification des mœurs. En effet, les institutions de socialisation exercent une pression auprès des individus pour intérioriser certaines formes d'autocontrôle. Toutefois, les interdits et les attitudes de répulsion à l'égard de la violence n'ont de chances de se former dans les relations de la vie quotidienne que si les contextes dans lesquels les individus agissent ont un rôle effectif d'orientation et de contrainte pour la mise en oeuvre d'un autocontrôle. Cette perspective permet de dépasser une explication de la limitation des autocontraintes par le poids des contraintes extérieures propres aux classes populaires, pour prendre en compte les effets de la structure sociale comme contexte de relations susceptibles de contrecarrer les tendances générales au contrôle des affects. Dans le procès de pacification des mœurs, l'analyse des modalités de relations et d'affiliation doit alors permettre de rendre compte d'une diversité de manifestations de violence.

L'analyse de Dunning porte sur un contexte social caractérisé par une structure de type segmentaire. A d'autres contextes sociaux, correspondent d'autres expressions de la violence. Il convient alors de s'interroger sur ces contextes et sur leur rôle dans le modelage de la violence comme activité sociale. Dans sa dimension d'orientation et de contrainte de l'action des individus, un contexte social peut être défini sous deux aspects complémentaires : l'appartenance à un groupe et l'agencement des rôles sociaux. Le contraste de chacune de ces deux composantes permet de distinguer quatre types radicalement différents de contextes. Le lien segmentaire et le lien fonctionnel se rapportent aux deux types qui, dans la tradition sociologique [Nisbet, 1984] servent à opposer deux types d'organisation sociale, la première privilégiant l'emprise du collectif sur l'individu, la seconde privilégiant l'autonomie de l'individu. Cette dichotomie ne se préoccupe cependant pas de l'agencement des rôles sociaux. Introduire la distinction entre des rôles prescrits et des rôles construits la fait éclater en quatre types combinant une composante d'incorporation et une composante d'individuation [Douglas, 1978 ; Thompson et al. , 1991]. On peut alors s'interroger sur le contrôle endogène des affects et l'exercice de la violence qui sont compatibles avec les principes qui caractérisent chaque structure.

Une première structure se caractérise par des possibilités de choix maximaux pour les individus, non contraints par des rôles préalablement définis ou par l'appartenance à un groupe. Elle se traduit par un contexte social individualiste, ou fonctionnel selon

les termes de Dunning, qui favorise des relations de concurrence entre les individus. Les sociétés individualistes de Nouvelle Guinée permettent d'illustrer la place de la violence dans les relations de concurrence dans une société sans classe et sans état. Le pouvoir des « Big Men » repose sur l'asservissement des femmes et la domination d'autres hommes ; son affirmation passe par l'exercice d'une violence corporelle institutionnalisée [Godelier, 1982]. La société d'entrepreneurs caractéristique du capitalisme transfère les dynamiques de lutte dans le champ de la reproduction des biens économiques et de l'organisation des rapports marchands. La formation d'un espace de régulation économique s'accompagne de violences dans la destruction des formes anciennes de production, dans le détachement des travailleurs de leurs instruments de travail et dans la constitution d'un prolétariat industriel. Cet espace se caractérise également par des formes institutionnelles d'oppression et de violence. L'organisation de la lutte se met également en scène dans des sports organisés selon des règles du jeu qui séparent les violences licites de celles qui ne le sont pas. Dans l'un et l'autre type de société qui procèdent d'une même structure individualiste, il existe une organisation institutionnelle de la lutte et de la compétition selon des voies hautement codifiées qui s'appuie sur une violence à l'égard des dominés. Entre les deux types de sociétés, il y a une transformation radicale de la division du travail et des moyens de production, mais aussi le développement d'une interdépendance sociale au-delà des cercles primaires et l'émergence de la civilisation des moeurs. Le transfert de la compétition dans le champ économique, ou dans le champ sportif, n'est possible que dans la mesure où les individus ont intériorisé les normes de conduites et de maîtrise publique des affects.

Dans une structure hiérarchique et communautaire, les individus sont limités dans leurs relations par leur appartenance à un groupe et dans leurs actions par l'assignation des rôles et des statuts. L'intériorisation des rôles permet de contrôler l'agressivité à l'intérieur du groupe en marquant les places et les devoirs qui s'attachent à chaque individu. La violence est incluse dans l'agencement des statuts, comme en témoigne la biographie d'une « paraiyar » de l'Inde du Sud [Viramma et al. ; 1995]. L'asymétrie des relations statutaires s'exprime dans les violences corporelles des dominants sur les intouchables qui sont réputées aller de soi. Il en est ainsi des viols des jeunes femmes intouchables qui ne sont pas considérées comme relations de souillure pour les hommes appartenant à des statuts dominants. Pour se maintenir, ce type de structure est confronté à la nécessité d'une adaptation des individus aux

statuts qui leur sont assignés. On peut ainsi observer que les revendications d'égalité des intouchables accroissent les violences par lesquelles l'ordre villageois tente de se maintenir [Deliège, 1995]. Un second problème que cette structure doit traiter est la discontinuité des statuts sociaux pour organiser des trajectoires biographiques, comme c'est le cas entre l'enfance et l'âge adulte ou entre des situations d'apprentissage et d'exercice professionnel. A ces moments biographiques de discontinuité, peuvent s'ajouter des moments sociaux de rupture ou de passage entre périodes, comme le Carnaval. Il existe ainsi des situations dans lesquelles les principes d'organisation sociale n'assurent pas la réglementation des conduites. Ces moments peuvent se traduire par des démonstrations de violence ou d'agressivité à l'égard de statuts organisés, des détenteurs du pouvoir ou contre le « hors-groupe ». Dans ces situations particulières, les individus se reconnaissent dans une condition commune qui abolit les statuts antérieurs (ou qui les inverse). Ils affirment ainsi une « communitas » qui marque l'unité de ce que les statuts ordinaires séparent [Turner, 1990]. Les individus et les groupes en situation de seuil ou de passage marquent leur appartenance en pourchassant, de façon réelle ou symbolique, les déviants ou les marginaux, en prenant pour un temps donné les attributs du pouvoir ou en affirmant la frontière, sociale ou territoriale, de l'affiliation collective. Lorsque ces manifestations adviennent dans un contexte marqué par des normes de contrôle de soi et d'intériorisation des contraintes sociales, elles apparaissent alors comme de manifestations de violence en rupture avec l'ordre social, alors qu'elles manifestent cet ordre dans son inachèvement.

Une structure égalitaire se caractérise par une frontière qui délimite le groupe et qui limite ses contacts avec l'extérieur ; mais les individus n'ont pas de principes clairement reconnus et explicités pour organiser leurs relations internes. Dans ces structures par essence fissiles, les tentatives d'agencer les relations peuvent se traduire par des violences dès lors que les individus n'ont pas intériorisé les normes de contrainte de leurs émotions ou que les modalités de la vie collective lèvent les inhibitions. Les uns sont alors accusés de s'accaparer le pouvoir et de mettre en danger le groupe. La façon la plus efficace pour le groupe de marquer l'affiliation collective et de régler les questions de compétition interne est de transférer la lutte vers l'extérieur en identifiant et en stigmatisant des membres qui sont réputés menacer le groupe. La constitution du collectif par l'identification et la poursuite de boucs émissaires prend appui sur la position réelle ou supposée des individus à

l'égard du groupe et sur la menace qu'en termes d'identité ou de pouvoir, ils peuvent représenter. Elle mobilise des actions de dégradation identitaire qui leur font perdre les qualités humaines ordinaires qu'ils partagent avec les autres membres du groupe et qui permettent ainsi leur persécution. Elle peut s'exprimer dans des violences dès lorsque le contrôle des affects est levé, en particulier par l'impunité que l'affiliation collective et l'anonymat des victimes peuvent offrir. Cette approche de la violence comme modalité de constitution identitaire d'un groupe latent offre une perspective sociologique pour analyser la participation de populations à des actions de persécution collective. Un déchaînement de violences est cependant indissociable d'une impulsion qui prend appui sur l'absence de structure manifeste du groupe identitaire pour manipuler les affects selon ses desseins et qui, par des cadres institutionnels adaptés, permet de lever les inhibitions et d'annuler les sanctions que, en temps ordinaires, les déchaînements de violences entraînent.

Une quatrième structure se caractérise par un isolement social. Les individus ne sont pas organisés en fonction d'une appartenance collective et ils agissent suivant des normes prescrites, sans pour autant tirer un quelconque bénéfice de cette conformité aux normes sociales. Ces conduites de conformité extrême se traduisent par une soumission à l'ordre dominant de la société. Les individus ont intériorisé les normes de l'autocontrôle parce qu'elles leur sont imposées. Dans de telles situations d'oppression, il peut advenir des brusques montées d'agressivité et de violence qui n'obéissent à aucun plan, ni aucune finalité sociale identifiable. Cette violence des opprimés trouve en elle-même ses propres raisons d'être et, au-delà de montées d'agressivité dans lesquelles les individus se reconnaissent une condition partagée, elle ne parvient pas à s'organiser comme un mouvement collectif. Le sentiment d'injustice extrême dont ils sont victimes ou la fatalité d'un destin inévitable lèvent les craintes et les préventions qui contiennent les affects et peut s'exprimer dans des violences très fortes. A défaut de pouvoir l'exprimer dans des conduites sociales, l'individu peut retourner cette violence contre lui-même violence.

Conclusion

Dans l'approche proposée par Dunning, on s'est essentiellement intéressé à la place de la violence dans la production et dans la reproduction des relations sociales. La typologie des structures sociales que l'on a utilisée permet d'opérer des rapprochements entre des situations qui sont apparemment très différentes, mais qui procèdent toutes de mêmes principes sociaux. Elle permet d'inscrire la violence dans les principes d'incorporation sociale et d'individuation qui caractérisent chacune des structures. La vie sociale est faite d'arrangements sociaux partiels, plus ou moins stabilisés, dont la typologie proposée permet de rendre compte. Les expressions observables de la violence peuvent alors être rapportées aux principes propres à chaque structure, mais aussi aux désaccords qui proviennent des façons radicalement différentes d'envisager et de construire les relations sociales. Cela conduit ainsi à regarder la violence des « hooligans » analysée par Dunning dans sa correspondance avec les principes qui structurent ces groupes segmentaires et, conjointement, dans les confrontations avec d'autres principes sociaux et d'autres normes sociales que le sport permet.

Toutes les violences ne sont pas comparables. Si, dans le champ de pertinence de la typologie, il est possible de comparer le système des castes et une bureaucratie parce qu'ils procèdent de mêmes principes d'organisation hiérarchique, il convient cependant de poser les limites de ces comparaisons. Elles sont en partie constituées par le procès de civilisation qui régule les manifestations de violence et les transfère vers des aires plus pacifiées. Le détour opéré par la référence à des sociétés exotiques qui n'ont pas connu ce procès, cherche à éclairer les conditions sociales de la violence et son inscription dans les principes caractéristiques d'une structure donnée. Cela établi, il est alors possible d'étudier les effets d'un contexte culturel global marqué par le contrôle des affects sur les modalités de la lutte entre individus. Les conditions de possibilité de la violence sont ainsi déplacées de la dynamique historique de diffusion des normes d'autocontrôle, caractéristique du procès de civilisation, vers les contextes de relations qui orientent et contraignent les conduites des individus. Plutôt que d'adopter une approche globale d'une société dont, au-delà de grands traits culturels et d'institutions partagées, l'unité est introuvable, ce sont ces régulations intermédiaires que la perspective de recherche esquissée invite à regarder.

Références bibliographiques

- Corbin A. (1990), *Le village des cannibales*, Paris, Aubier.
- Deliège R. (1995), *Les intouchables en Inde. Des castes d'exclus*, Imago, Paris.
- Douglas M. (1978), *Cultural bias*, Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, London.
- Elias N (1973), *La civilisation des moeurs*, Archives des sciences sociales, Calmann-Lévy, Paris.
- Elias N (1975), *La dynamique de l'Occident*, Archives des sciences sociales, Calmann-Lévy, Paris.
- Elias N., Dunning E (1994), *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Fayard, Paris.
- Godelier M. (1982), *La production des grands hommes*, Fayard, Paris.
- Héritier F. (1999), *De la violence II*, Opus, Seuil, Paris.
- Le Breton D. (1991), *Passions du risque*, Métailié, Paris.
- Moore R. I. (1991), *La persécution : sa formation en Europe*, Les Belles Lettres , Paris.
- Nisbet R. A. (1984), *La tradition sociologique*, Sociologies, PUF, Paris
- Sennett R., (1979), *Les tyrannies de l'intimité*, Seuil, Paris.
- Sofsky W. (1995), *L'organisation de la terreur*, Calmann-Lévy, Paris.
- Sofsky W. (1998), *Traité de la violence*, Gallimard Essais, Paris.
- Turner V. (1990), *Le phénomène rituel. Structure et contre-structure*, PUF, Ethnologies, Paris.
- Viramama, Racine J.-L. , Racine J. (1995), *Une vie paria. Le rire des asservis*, Terre humaine, Plon, Paris.
- Weber M. (1971), *Economie et société*, Plon, Paris.